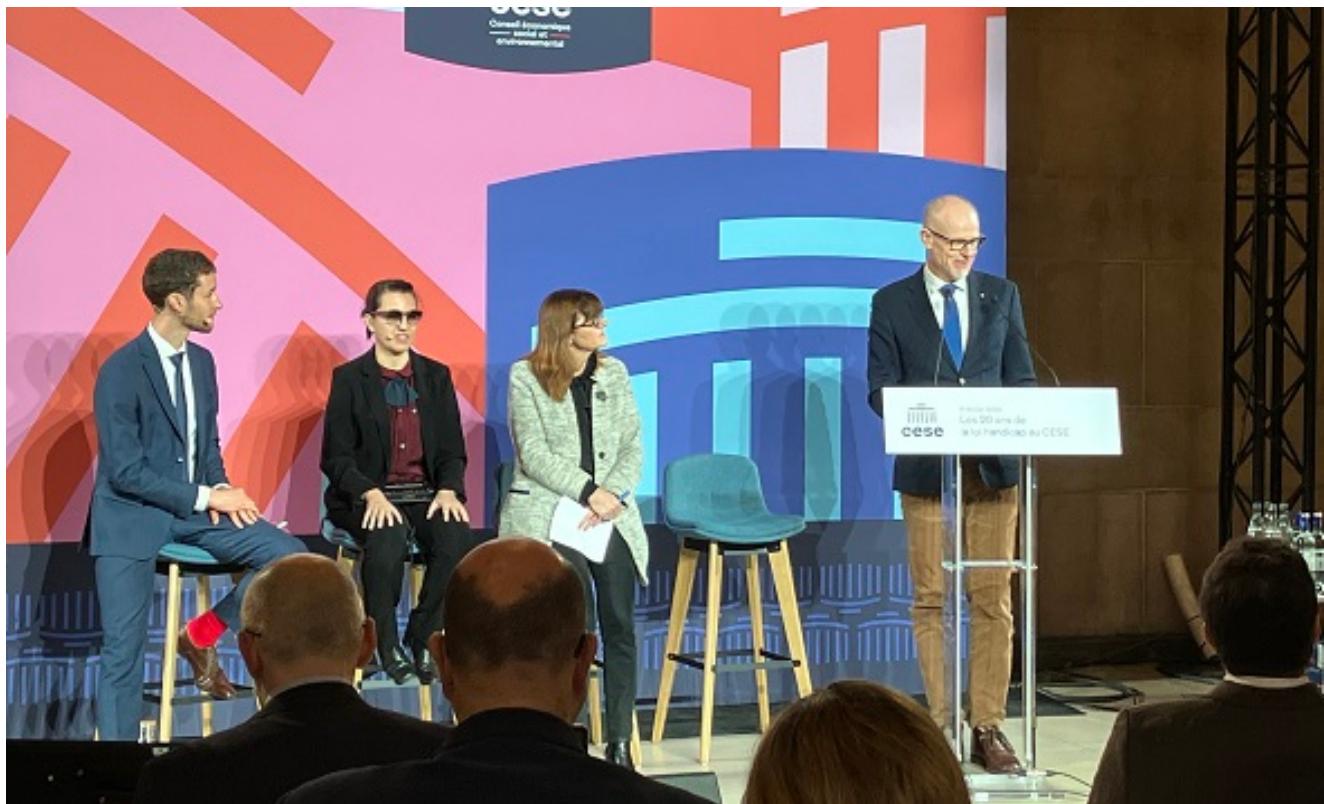


Loi "handicap" : vingt après, la désinstitutionnalisation en débat



Au Cese, le 11 février, Jonas Ruskus, le vice-président du comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, a répété les critiques portées à la politique du handicap en France. - © Noémie Colomb

Le 11 février, au Conseil économique, social et environnemental (Cese), le vice-président du comité des droits des personnes handicapées de l'ONU a réitéré ses critiques envers la politique du handicap en France. Accueillis froidement par la présidente du Groupe polyhandicap France, qui juge les ESMS indispensables, ses propos font sens pour ce qui est de la scolarisation.

Parmi les évènements organisés à l'occasion des 20 ans de la loi « handicap » de 2005, ce 11 février, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) réunissait de nombreuses personnalités connues pour la défense des droits des personnes handicapées.

Parmi elles, l'ancienne ministre Sophie Cluzel, [le député Sébastien Peytavie](#) ou la Défenseure des droits, Claire Hédon.

Moins médiatique, Jonas Ruskus, le vice-président du comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies qui avait, en 2021, **sévèrement condamné** la politique de la France en matière de handicap, avait également été convié.

« *Système d'exclusion sociale* »

Et son verdict n'est pas moins critique en 2025. Selon lui, au regard de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de l'Organisation des Nations unies (ONU), la France développe « *un système d'exclusion sociale* » et conserve « *une vision paternaliste* » du handicap.

Plusieurs droits ne sont pas respectés, en particulier « *les droits civils qui garantissent le droit à participer à la vie de la société sont systématiquement violés* », a-t-il ainsi déclaré. Cela concerne « *les 700 000 personnes sous tutelle ou curatelle* » mais aussi « *les personnes vivant en institution* ».

Il a aussi dénoncé « *la ségrégation sociale* » instaurée par les établissements médico-sociaux, définis comme « *des lieux de violences* ».

Désinstitutionnalisation

Jonas Ruskus a ainsi réitéré la recommandation de l'ONU suggérant d'adopter « *une stratégie nationale et des plans d'action visant à soutenir la transition de "vie en établissement spécifique" à "la vie en société"* ». Cette désinstitutionnalisation devrait se faire en flétrissant « *les budgets de prise en charge institutionnelle vers l'ensemble des mesures visant l'inclusion dans la société* ».

Enfin, il a souhaité attirer l'attention sur « *la question des relations de pouvoir* » à l'œuvre en France. Pour lui, la loi de 2005 assimile les associations gestionnaires aux organisations représentatives du handicap, « *une confusion* » qui « *complique la transition effective d'un système de prise en charge institutionnelle à un modèle fondé sur la vie autonome et l'inclusion dans la société* ».

Discours simpliste

Sans surprise, ses propos ont été accueillis froidement par une partie de l'auditoire. En particulier Marie-Christine Tézenas du Montcel, présidente du Groupe polyhandicap France (GPF), a rappelé qu'« *aujourd'hui, les ESMS [établissements médico-sociaux] [demeuraient] indispensables* » pour les personnes avec un handicap très sévère qui nécessitent un accompagnement « *H24* » avec un personnel formé.

Elle juge ainsi « dommage » que l'ONU en reste au discours « aussi simpliste que la suppression de tous les établissements ».

École inclusive

Toutefois, d'autres voix vont dans le sens de l'ONU, en particulier sur l'école. Alors que 80 000 enfants ne sont en effet pas scolarisés dans le système ordinaire mais relèvent du secteur médico-social, « *ne faudrait-il pas planifier la fermeture des établissements spécialisés pour mettre toutes les ressources au service d'une école inclusive ?* », a interrogé Emmanuel Guichardaz, responsable de projets chez Trisomie 21 France.

« *Il est temps de le faire* », a approuvé Sophie Cluzel, appelant à « *déplacer le centre de gravité du médico-social, avec ses professionnels, dans l'école de la République* ». Selon l'ex-secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, cela ne pourra se faire que si l'État est à la manœuvre, en coopération avec les associations gestionnaires et les collectivités locales.

Dans cette perspective, elle propose de lancer un « *Grenelle du handicap* » réunissant tous ces acteurs afin d'*« accompagner cette transition dans les cinq ou dix ans »* pour que « *le fronton de la République accueille tous les élèves* ».

Elle rejoint ici les premières pistes du **Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPh)** qui invite à « *développer une seule école pour tous* » via « *le transfert de toutes les unités du secteur médico-social au sein de l'Éducation nationale* », pilotée par un ministère unique.

Reconnaissance des AESH

Sur ce point, le Cese, dans sa déclaration présentée le 11 février (voir encadré), aborde le sujet par le prisme de l'accessibilité. Pour améliorer la scolarisation des enfants handicapés, il préconise en effet de « *planifier et d'achever les travaux nécessaires à l'accessibilité des établissements scolaires et de les doter des équipements pédagogiques adaptés* ».

Il réaffirme aussi la nécessité d' « *une meilleure reconnaissance du rôle et du statut des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)* » ainsi que d'une formation initiale et continue qualifiante associée à « *des conditions de travail attractives* ».

Bilan de la loi « handicap » : le Cese présente sa

déclaration

Dans une « *déclaration* » publiée à l'occasion des 20 ans de la loi sur le handicap, le Cese dresse son bilan de la réforme de 2005 et formule des propositions « *pour aller plus loin* ». Il appelle notamment à mettre en place « *un accompagnement plus précoce et mieux coordonné, organisant mieux, pour chaque enfant, l'articulation entre l'école et l'accompagnement médico-social* ».

Il plaide pour une meilleure reconnaissance des aidants, à travers des droits améliorés, « *en termes d'indemnisation, de prise en compte des périodes d'aide dans les parcours professionnels et d'ouverture de droits à l'assurance vieillesse* ».

Enfin, « *la situation est encore plus critique en Outre-Mer* », alerte le Cese, pour qui « *l'urgence de la situation est amplifiée par les besoins spécifiques* » de ces départements.

À lire également :

- Charlotte Parmentier-Lecocq promet des "engagements concrets" après le CIH du 6 mars
- Loi handicap de 2005 : un texte obsolète [Tribune libre]
- "La désinstitutionnalisation des structures handicap est un impensé"

Noémie COLOMB

SOURCES

[Déclaration du Cese](#)

[Replay du colloque](#)